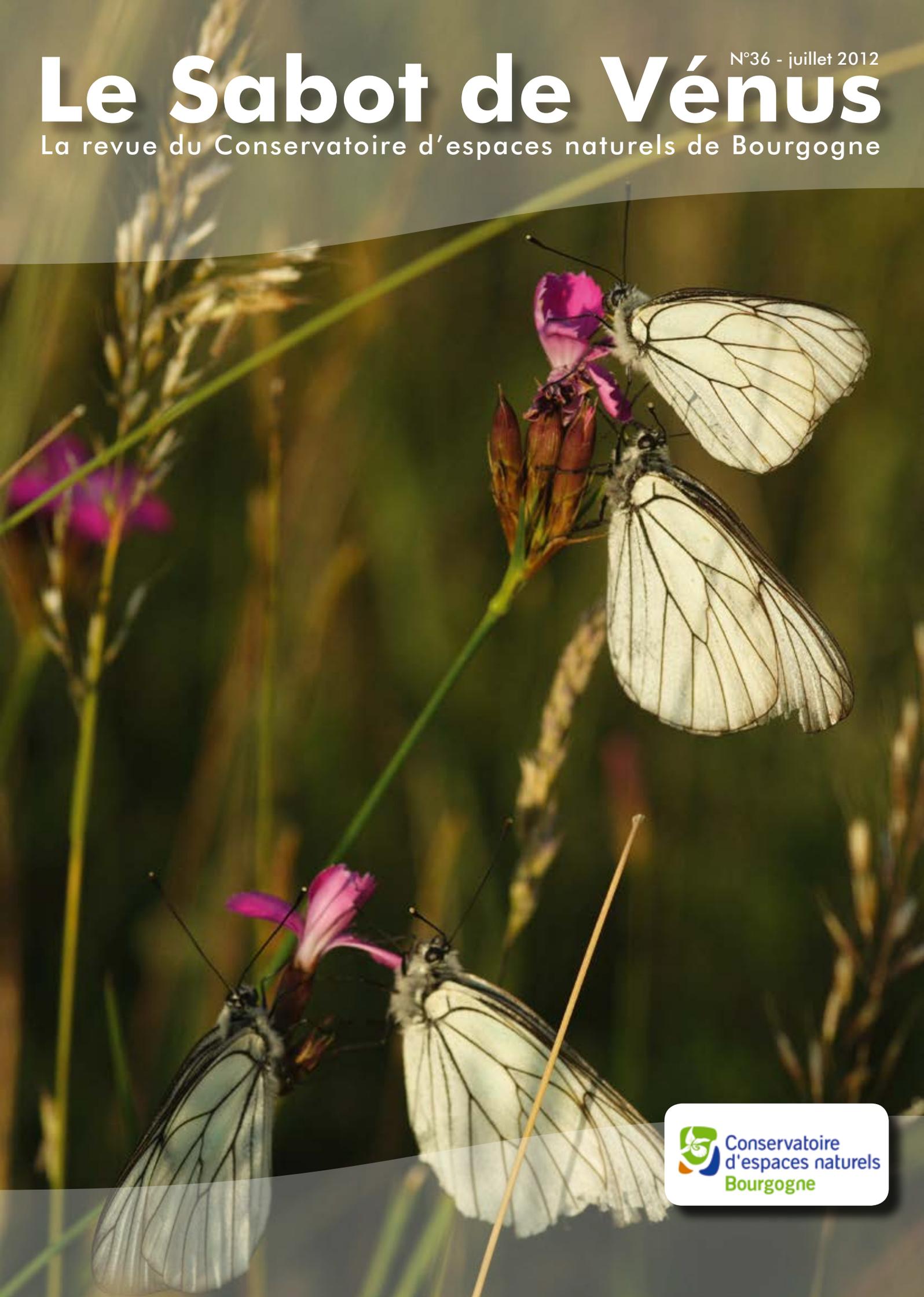


Le Sabot de Vénus

N°36 - juillet 2012

La revue du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

Sommaire

3 - Éditorial

4 - Site Natura 2000 «Pelouses et forêts calcaïques de la Côte et arrière Côte de Beaune» : place à l'action

Entre Côtes dijonnaise et chalonnaise, ce site abrite de nombreux habitats de pelouses et forêts calcaïques. Les mesures de gestion commencent à se mettre en place.

5 - Site Natura 2000 «Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise» : à l'heure d'un premier bilan

Sur ce site aux portes de Dijon, il faut concilier une fréquentation importante, la conservation des pelouses calcaïques, le vieillissement et la régénération des forêts de feuillus.

6 - Brebis et agneaux à la rescousse des pelouses!

Les pelouses et prairies sableuses des bords de Loire sont des milieux naturels rares qu'il faut maintenir de façon durable et écologique.

7 - Retour pastoral sur les pelouses de Savigny-le-Sec

L'entretien par le pâturage nécessite quelques aménagements sur site.

8 - Une politique des Espaces Naturels Sensibles en Côte-d'Or

Aujourd'hui, le Conseil Général de la Côte-d'Or s'investit davantage dans la protection des milieux naturels à travers la mise en place de sa politique des Espaces Naturels Sensibles.

9 - Les papillons des pelouses calcaïques

Nous vous proposons un tour d'horizon en images des papillons qui peuplent nos pelouses sèches.

14 - Les pelouses calcaïques de Bourgogne : un patrimoine naturel en danger enfin cartographié!

L'Atlas des pelouses calcaïques de Bourgogne, débuté il y a quatre ans, est aujourd'hui terminé. Cet outil permet de faire le point sur l'état de ces milieux naturels à l'importance capitale pour le maintien de la biodiversité et leur rôle de corridors écologiques.

16 - Déjeuner sur les pelouses

Lors de vos promenades sur les pelouses calcaïques, ouvrez l'œil : les buissons qui les parsèment portent quelquefois de délicieux fruits que vous pourrez accommoder de mille manières.

18 - Brèves de nature

L'actualité de la nature en Bourgogne et au-delà.

Les sites du Conservatoire

155 sites

4 420 hectares



Les dépliants-guides des sentiers sont disponibles au Conservatoire et sur notre site internet.

L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr

 Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.



Éditorial

2012 Rio+20, vingt ans après le premier Sommet de la Terre à Rio en 1992, la conférence pour le développement durable de Rio+20 vient de se clore.

Il y a vingt ans, deux conventions avaient été adoptées à l'issue de ce rassemblement inédit : l'une concernait la lutte contre le réchauffement climatique, l'autre, le maintien de la biodiversité. Comme vous le savez, le constat est alarmant et inquiétant pour notre environnement donc pour l'humanité, mais je ne pouvais pas commencer cet édit sans rappeler que le Conservatoire œuvre dans ce sens, « préserver la biodiversité en Bourgogne », certes à notre pico-échelle !

2012 Conservatoire+26 ! Il n'a pu échapper aux fidèles lecteurs que vous êtes, que le Conservatoire est en pleine évolution et que **2012** constitue une **année charnière**.

Ces six premiers mois ont été marqués par l'**accueil de nouvelles personnalités**. Elles ont décidé de s'investir dans notre association pour participer à notre objectif commun, « la sauvegarde de la nature bourguignonne ».

Comme évoqué dans nos précédents numéros, le rôle et les missions du Conservatoire seront bientôt reconnus par le législateur grâce à un **agrément** délivré par l'État et la Région Bourgogne. Ainsi, dans la suite de nos nouveaux statuts, un **Conseil scientifique** a été mis en place le 19 avril dernier. Les 12 membres, présidés par le Professeur **Bruno FAIVRE de l'Université de Bourgogne**, seront dorénavant sollicités pour conseiller, analyser, évaluer et donner un avis sur les actions scientifiques mises en œuvre par le Conservatoire.

Par ailleurs, suite à l'**Assemblée générale** qui s'est tenue le 12 mai à Rully en Saône-et-Loire en présence de plus de soixante-dix personnes, deux **nouveaux administrateurs** ont été élus pour rejoindre le Conseil d'Administration. Le Conservatoire a le plaisir d'accueillir **Patrice NOTTEGHEM**, ancien chargé de mission Développement Durable à la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le **nouveau Vice-président**, ainsi que **Michel DIOT**, agriculteur des bords de Loire qui accompagne le Conservatoire en tant qu'adhérent depuis plus de 15 ans.

Des **événements phares** ont donc déjà eu lieu, comme la Journée mondiale des Zones Humides du 2 février à Auxerre en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et d'autres restent encore à venir. En effet, en octobre 2012, se dérouleront les **Rencontres de Territoires** qui nous emmèneront cette année dans l'Yonne

sur le territoire du **Pays du Tonnerrois** et en novembre les **9^e Rencontres Bourgogne-Nature** à Saint-Brisson, au cœur du Parc naturel régional du Morvan, dont le thème sera « la Nature près de chez moi ». Et bien sûr, n'hésitez pas à participer aux rendez-vous réguliers que nous vous proposons : les **visites**, les **animations** et les **chantiers-nature** du Calendrier du Conservatoire.

En ce printemps bien pluvieux, nous avons choisi de rompre avec la grisaille ambiante en vous concoctant un nouveau numéro du Sabot de Vénus placé sous le signe des **pelouses calcaires**. En effet, ces milieux si particuliers et emblématiques de notre région nous évoquent le soleil, la chaleur et l'été. Ainsi, à travers ces pages, vous découvrirez comment le Conservatoire et ses partenaires s'impliquent dans leur **préservation** : Mesures Agri-Environnementales territorialisées et Contrats Natura sur les sites du réseau Natura 2000, études et **opérations de gestion** sur les sites Conservatoire ou encore mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général de Côte-d'Or.

Via ce numéro, l'équipe technique du Conservatoire vous invite également à vivre l'installation d'une clôture à moutons comme si vous y étiez !

Puis, une fois émerveillés par la beauté des **papillons** des pelouses, vous apprendrez à reconnaître des **baies sauvages** que vous pourrez cuisiner en mets délicieux.

Après un précédent « **Cœur de Sabot** » spécial « 25 ans du Conservatoire », vous retrouverez ici cette lettre aux adhérents sous sa forme plus classique, qui met en lumière quelques actions du Conservatoire.

N'hésitez pas à parler de votre Conservatoire autour de vous, à vos amis, à vos proches, aux amoureux de la nature bourguignonne et au plaisir de se rencontrer au détour d'un sentier ou d'une manifestation. Bon été à tous.

• **Daniel SIRUGUE**

Président
du Conservatoire d'espaces
naturels de Bourgogne

Site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière Côte de Beaune » : place à l'action

Ce vaste site de près de 1 600 ha s'étire aux extrémités sud de la Côte-d'Or et nord de la Saône-et-Loire et s'affirme ainsi comme trait d'union entre les Côtes dijonnaise et chalonnaise.

Il se compose de la plupart des **pay-sages marquants du pays beau-nois et ses alentours** : les majestueuses falaises de Saint-Romain, l'incroyable Cirque du Bout du Monde, la très renommée Montagne des Trois Croix, les pittoresques Monts de Rome et Rème et enfin les Chaumes de Pommard et Nantoux.

Les caractéristiques géologiques, topographiques et édaphiques¹ sont à l'origine d'une **grande richesse d'espèces et d'habitats des pelouses et forêts calcicoles**.

Un patrimoine menacé

Falaises, zones de ravins, dalles rocheuses et secteurs d'éboulis constituent les secteurs naturels les plus localisés et abritent des cortèges d'espèces rupestres très sensibles et à forte valeur patrimoniale. Le **Faucon pèlerin** niche sur certaines falaises du site. En période de nidification, le dérangement de l'espèce peut parfois conduire à un abandon prématuré des jeunes.



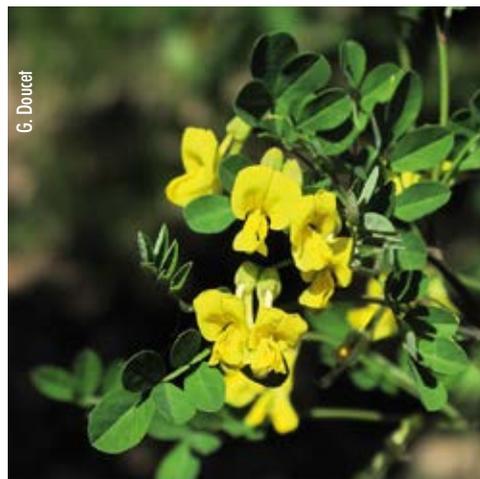
C. Foutel

Faucon pèlerin

Les habitats de pelouses, généralement localisés en position sommitale, sont les témoins des pratiques agropastorales exercées parfois depuis le Moyen-âge.

Plusieurs **cortèges d'espèces originales sub-méditerranéennes** (Erable de Montpellier, Coronille faux-séné...), **méditerranéo-montagnardes** (Nerprun des Alpes, Amélanchier à feuilles ovales...), parfois même **endémiques**, comme l'Iberis de Durand, y sont rencontrés.

En l'absence d'entretien, le processus dynamique naturel aboutit à diverses formations arbustives, prélude à l'installation pérenne d'un boisement calcicole plus banal d'un point de vue spécifique.



G. Douret

Coronille faux-séné

Localisées sur les pentes ou en rebord de plateau, **les hêtraies sèches neutrophiles ou calcicoles** constituent des habitats prioritaires menacés localement par l'implantation de résineux ou l'évolution vers des stades à chênaie ou charmaie.

Enfin un animateur !

Depuis la validation du Document d'Objectifs en 2004, ce site Natura 2000 était en quelque sorte orphelin. Ce n'est que depuis la fin de l'année 2011 que **la commune de Meloisey est devenue la structure animatrice et coordonne les actions à y mener**.

Si la végétation garde longtemps la trace des activités humaines passées, elle n'est jamais figée. La gestion du site des pelouses et forêts calcicoles consistera donc à entretenir ces mosaïques d'habitats dans chacun de leurs stades d'évolution. En fonction des milieux et des enjeux identifiés, quelques pistes d'actions se dégagent déjà :

- développer ou pérenniser la **pratique du pâturage extensif** afin de conserver les milieux ouverts de pelouses,
- privilégier un retour à la **régénération naturelle du hêtre**, compte tenu des enjeux d'une diversité forestière nécessaire à de nombreuses espèces (chauves-souris, rapaces, pics...).

D'ores et déjà, afin de limiter le dérangement du Faucon pèlerin, un **partenariat** très constructif est en train de naître entre le **Club Alpin Français**, la **mairie de Meloisey** et les **services de l'État** afin de **concilier pratique sportive et protection de la nature**.

Par ailleurs, l'**identification** de l'ensemble **des propriétaires** vient de s'achever et va permettre de mettre en place une **démarche participative**. Pour que la connaissance du site soit accessible à tous, un **site internet** a également été mis en place en février 2012 : www.natura2000meloisey.com

• **Michael STHAL**

Animateur du site - Commune de Meloisey
Natura2000.meloisey@orange.fr

¹ Édaphique : du sol.



Site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » : à l'heure d'un premier bilan

S'étendant de Chenôve à Nuits-Saint-Georges, le site Natura 2000 de la Côte dijonnaise est entaillé par un réseau dense de combes séparées par de vastes plateaux calcaires, où se côtoient pelouses sèches et milieux forestiers. Depuis fin 2005, il est animé par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, également gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland.

Le site, de 2 100 ha environ, est un véritable **concentré de richesses naturelles** : plus de 550 espèces de fleurs (soit le quart de la flore bourguignonne !) et une faune d'intérêt communautaire (Bacchante, Couleuvre d'Esculape...) ou emblématique, sans vouloir citer un certain Faucon pèlerin.

Une fréquentation gérée

Un espace aussi exceptionnel, aux portes des villes, a aussi une dimension de « terrain de jeu » non négligeable. La Communauté de Communes s'est lancée dans l'ambitieux projet du « **plan de fréquentation** », visant à rendre compatibles les activités de loisirs nature et les enjeux écologiques du site. Entrepris avec les comités sportifs et autres acteurs des espaces naturels (élus, forestiers, associations, offices de tourisme...), ce travail a pour but d'améliorer les itinéraires pédestres, VTT et équestres ainsi que les sites d'escalade, actuellement en cours d'inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Conseil Général. Une charte signalétique permettra de donner une identité visuelle au territoire sur les panneaux d'information et les topoguides dont le premier sera bientôt en rayon : « La route de la grimpe » !

Des pelouses restaurées et entretenues...

Les quelques 500 ha de pelouses calcaires sèches du site sont menacés de disparition par l'embroussaillage et par l'essaimage du Pin noir, planté au siècle dernier. **La quasi-totalité de cette surface a fait l'objet de travaux de restauration** grâce au savoir-faire du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Afin de maintenir l'état d'ouverture de ces milieux et de retrouver des pratiques traditionnelles de pâturage extensif, **deux contrats** (2009-2013) ont été passés avec deux **éleveurs ovin et équin**. Un **plan de gestion pastorale**, réalisé par la Communauté de Communes, vise à optimiser la pression de pâturage en adaptant sa durée sur chaque secteur et en mettant en place la rotation des parcs de nuit.



Troupeau de moutons sur les pelouses de Brochon

... et des forêts qu'on laisse vieillir

Le vieillissement et la régénération feuillue des forêts constituent un autre enjeu majeur du site. Leur exploitation en taillis (parfois sous futaie) et l'introduction de résineux laissent en héritage des forêts qui se renouvellent mal naturellement et pauvres en gros bois et bois mort. Une des actions mises en œuvre consiste à réserver des zones d'environ un demi-hectare comme « **îlots de sénescence** ». Exemptés d'intervention, ils seront livrés au fonctionnement naturel de la forêt et favoriseront la biodiversité associée. Des panneaux *in situ* informent de cette action sur les combes Ambin, de Fixin et de Pévenelle. L'objectif à moyen terme est de positionner de tels îlots sur chacune des combes du site afin de créer un réseau.

Depuis la validation du premier Document d'Objectifs en 2004, la Communauté de Communes a mis en œuvre toutes les mesures prévues, et parfois même au-delà. Il est donc temps de le réviser ! Ainsi, l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire a été entreprise en 2012, sur la base des nouvelles méthodologies du Muséum National d'Histoire Naturelle : une première en Bourgogne !

• **Julie SAUREL**

Animatrice Natura 2000 / Charte Forestière de la Côte de Nuits
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin
cote.dijonnaise@espaces-naturels.fr

Le troupeau sur le site des Brocs

Brebis et agneaux à la rescousse des pelouses !

Situé dans la Nièvre, le site des Communaux des Brocs (dit « des Brocs ») se compose de dépôts sableux dominés par des milieux ouverts typiques de la vallée de la Loire : les pelouses et prairies sableuses ligériennes. Exceptionnelles de par leur richesse écologique et uniques en Bourgogne, celles-ci méritent une attention particulière quant à leur gestion.

Des milieux riches mais en régression

Les pelouses sableuses des Brocs abritent plusieurs espèces patrimoniales comme l'**Armoise champêtre**, le **Corynéphore**, l'**Armérie des sables** ou le **Persil des Montagnes**. Se rencontrent également le **Crapaud calamite**, le **Lézard à deux bandes** (anciennement appelé Lézard vert), l'**Alouette lulu** et plusieurs espèces de chauves-souris. Malheureusement, depuis une vingtaine d'années, ces milieux tendent à régresser sur le site du fait de leur fermeture progressive par les ligneux. La baisse de la fréquence et de la durée des crues, limitant le renouvellement de ces groupements végétaux fluviaux, l'abandon des activités agropastorales et la raréfaction des populations de Lapin de garenne sont à l'origine de leur dégradation.

Une gestion concertée

En 2002, un partenariat s'est concrétisé par la **signature d'une convention de gestion** entre le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, la commune de la Celle-sur-Loire (propriétaire du site) et le Conseil Général de la Nièvre (responsable de l'aménagement des sentiers pour l'accueil du public).

En 2005, le Conservatoire a réalisé le **plan de gestion** du site dont le principal enjeu concerne le maintien ou la restauration des milieux naturels ouverts typiques de la Loire, à savoir les pelouses sèches sur sables à féтуque et les prairies ligériennes à chiendents ou Féтуque à longues feuilles. Afin de limiter la dynamique de colonisation du milieu par les ligneux, le Conservatoire, en concertation avec la commune de la Celle-sur-Loire, le Conseil Général de la Nièvre et les usagers du site, a mis en place en 2012 une gestion par le pâturage. Cette action a fait l'objet de deux démarches : une portée par le Conservatoire dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (financement État et Europe) et l'autre portée par le berger et financée par lui-même, la Communauté de Communes entre Loire et Nohain, la Centrale de Belleville-sur-Loire, l'Établissement public Loire et le Conseil Général de la Nièvre pour des équipements connexes.

Les brebis s'installent sur le site

La gestion pastorale du site a été confiée à un éleveur possédant un troupeau d'environ 300 brebis. Différents équipements pastoraux (clôtures mobiles, électrificateur et tonne à eau) ont été mis à disposition de l'éleveur par le Conservatoire. **Un cahier des charges, élaboré par le Conservatoire et signé par l'éleveur, définit la pression de pâturage¹ et le mode de conduite du troupeau**, adaptés aux caractéristiques écologiques du site et à la ressource végétale potentiellement disponible. Un **pâturage itinérant** (conduite

En résumé :

Troupeau : 250 brebis + 80 agneaux
Période de pâturage : autour du 15 avril et jusqu'au 15 septembre (5 mois)
Surface pâturée : 35 ha environ
Mode de pâturage : pâturage itinérant avec berger et pose de clôtures mobiles localisées

du troupeau par un berger) a été préconisé sur les zones de pelouses sur sables les plus fragiles. Sur les secteurs de pelouses et de prairies en voie d'embroussaillement, un **pâturage en enclos mobile** permet d'accroître localement la pression de pâturage. Parallèlement, deux exclos² serviront de « témoins » dans le cadre de suivis écologiques mis en place par le Conservatoire.

Des suivis réguliers seront effectués par l'équipe du Conservatoire pour évaluer l'impact du pâturage sur la végétation et la dynamique de colonisation des ligneux.

• **Frédéric JEANDENAND**
Chargé de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

¹ **Pression de pâturage** : nombre d'animaux par unité de surface.

² **Exclos** : zone sur laquelle les animaux ne peuvent avoir accès. Non soumise au pâturage, la végétation peut s'exprimer totalement.

Retour pastoral sur les pelouses de Savigny-le-Sec

De par le cortège faunistique et floristique qui les compose, les pelouses sèches de Savigny-le-Sec en Côte-d'Or se révèlent originales (Micrope érigé, Epilobe à feuilles de romarin, Hespérie de l'alchémille, Chevêche d'Athéna). De plus, elles forment avec les pelouses de la commune voisine, Epagny, la seule entité de pelouse aussi importante sur ce secteur géographique. Historiquement, et jusqu'à une vingtaine d'années en arrière, ces milieux étaient pâturés par les bovins des exploitants locaux.

Mise en place d'un pâturage pour préserver les milieux

Soucieux de l'intérêt et de la richesse de ces milieux, les deux communes, la société Socalcor (Groupe Holcim Granulats) et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne se sont associés pour en assurer la préservation.



Mise en place des piquets de clôtures

En 2011, le Conservatoire a réalisé la **notice de gestion** de ce site. Pour répondre à l'objectif de maintien et d'amélioration de l'état de conservation des pelouses et des espèces associées, la **remise en place d'un pâturage** a été préconisée. Un exploitant de la commune a accepté de relever le défi et de mettre sur le site une trentaine de moutons.

Pour cela, l'équipe technique du Conservatoire lui a réalisé une **clôture** de 1 000 mètres

linéaire et d'1,10 m de haut (grillage à moutons de 95 cm + un rang de fil barbelé) pour délimiter un parc d'environ 4 ha, ainsi qu'un **parc de contention**¹.

En raison de la présence de boisements de Pin noir et de la fruticée², 2,2 ha seulement sont pâturables au sein de cette parcelle close.

Clôturer une pelouse calcaire - ou comment lutter contre les éléments naturels

Pour l'installation d'une clôture sur une pelouse sèche, toute la difficulté réside dans **l'enfoncement des piquets en raison de la présence de la dalle rocheuse affleurante ou à faible profondeur**.

Aussi, une **pelle mécanique** équipée d'un **Brise-Roche** est utilisée. Ce dernier, semblable à un gros marteau-piqueur, permet de percer la dalle afin de pouvoir y glisser les piquets. Ensuite, par l'intermédiaire de la flèche³, une partie du poids de la machine est utilisée pour enfoncer les piquets. C'est

le cas de figure « école », quand tout se passe bien, mais il est souvent nécessaire de recalculer manuellement certains piquets afin d'assurer leur bonne tenue.

Une fois cette étape franchie, le plus compliqué est fait. Par contre, il reste encore le plus pénible ! Le **grillage à moutons est posé, tendu piquet par piquet et cramponné**⁴. Il est nécessaire de ne pas être avare de coups de marteaux pour fixer le grillage sur 350 piquets ! Une fois le tour de parc réalisé, il faut recommencer, avec cette fois-ci le rang supérieur de fil barbelé ! Afin de faciliter le « multi-usages » du site (éleveur, promeneurs, chasseurs...), **des passages ont été aménagés dans la clôture sur les principaux sentiers** qui traversent le parc. Ces systèmes permettent d'enjamber confortablement la clôture sans ouvrir de portes et ainsi éviter la fuite du bétail.

Une fois la clôture mise en place, les moutons ont pu fouler le sol de leur nouvelle pâture à partir de mi-mai. Ils ont **entretenu les pelouses sèches de Savigny-le-Sec jusqu'au 1^{er} juillet**.

Vous trouverez quelques images vidéo de ces travaux à la rubrique **Découvrir les sites du Conservatoire > Travaux de gestion** sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr

• **Grégory AUBERT**
Coordinateur technique au
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

¹ **Parc de contention** : situé à l'intérieur du parc principal, ce parc en forme d'entonnoir permet de manipuler plus facilement les bêtes pour toute opération (chargement pour retrait du site, soin...).

² **Fruticée** : bosquets d'arbustes et d'arbrisseaux qui colonisent les pelouses (aubépine, prunellier...). Il s'agit de l'un des stades d'évolution vers la forêt.

³ **Flèche** : bras mobile de la pelle sur lequel peuvent être accrochés des outils de toutes sortes (godet, Brise-Roche...).

⁴ **Cramponner** : poser des crampons, c'est-à-dire des sortes de clous en U qui se mettent à cheval sur le fil pour le coincer.

Une politique des Espaces Naturels Sensibles en Côte-d'Or

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Ainsi la loi du 18 juillet 1985, confie-t-elle aux Conseils Généraux la responsabilité sur leur territoire d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Des outils en faveur des ENS

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique, la collectivité dispose d'un outil financier, la **Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)**, et d'un outil foncier, le **droit de préemption** (art. L.142-3).

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a adopté la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles en décembre 2005. Depuis mars 2012, cette taxe a été remplacée par la

Taxe d'Aménagement dont une part est affectée au financement des Espaces Naturels Sensibles, en lieu et place de la TDENS.

Un Schéma Départemental des ENS

Afin de mettre en place la politique ENS, un **Schéma Départemental des ENS (SDENS)** a été élaboré en concertation avec l'ensemble du monde naturaliste et institutionnel de la Côte-d'Or (État, collectivités, associations naturalistes, Parc naturel régional du Morvan...) et débattu en décembre 2010 au sein de la commission *ad hoc* en charge de l'utilisation de la Taxe. Approuvé par le Conseil

Général de la Côte-d'Or le 18 novembre 2011, il fixe ainsi les objectifs et le plan d'actions de cette nouvelle politique.

Le Schéma Départemental des ENS définit trois objectifs stratégiques :

- **Préserver** la faune, la flore, les habitats naturels et les paysages patrimoniaux de Côte-d'Or, dans une démarche concertée avec les partenaires,
- **Accompagner** les acteurs du monde rural porteurs de projets en phase avec les enjeux naturels de Côte-d'Or,
- **Sensibiliser** les habitants de la Côte-d'Or à la richesse de leur patrimoine naturel.

Le plan d'actions 2012-2016 s'articule autour de **six axes** et **17 actions**.

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)

« Cette taxe tient lieu de participation forfaitaire aux dépenses du Département :

- pour l'acquisition de terrains, par voie amiable, expropriation ou exercice du droit de préemption, ainsi que pour l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, appartenant au département, sous réserve de son ouverture au public (art L. 142-10),
- pour sa participation à l'acquisition, à l'aménagement et la gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, pour sa participation à l'acquisition de terrains par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale compétent, ainsi qu'à l'entretien des terrains acquis par l'une et l'autre de ces personnes publiques... dans l'exercice du droit de préemption, par délégation ou par substitution (art. L. 142-3). »



Parnassie des marais

L'Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*) se rencontre sur les pelouses sèches calcaires bien exposées. Les œufs sont pondus à la base des plants et sur les tiges d'Hippocrépis à toupet.



G. Doucet

▼ **La Thecla des Nerpruns (*Satyrion spini*)**

Caractéristique des pelouses sèches et éboulis envahis de buissons, ce papillon se reconnaît aux lignes blanches droites et bien marquées sur le dessous des deux ailes mais aussi à la tache bleu clair et aux taches orange en forme de croissant situées vers la queue de l'aile postérieure. Il affectionne les nerpruns pour y déposer ses œufs. La chenille consommera leurs feuilles.



G. Doucet

Les papillons

des pelouses calcaires

Les pelouses sèches sont des habitats originaux où existent des liens étroits entre les plantes et certains insectes dont les papillons. Les chenilles s'en nourrissent et les adultes les butinent. À chaque printemps et été, ces fabuleux insectes délicats, au vol léger, nous émerveillent dans un tourbillon de couleurs.

Mais l'abandon des pratiques agropastorales provoque la disparition de ces milieux de vie qui s'embroussaillent. Petit à petit, les grands espaces de pelouses sont mités par la végétation arborée puis disparaissent. Cette évolution naturelle fragilise les populations des papillons les plus spécialisés et peut conduire à terme à leur extinction. **En Bourgogne, la moitié des espèces de papillons de jour éteintes et presque les trois quarts des espèces menacées sont des espèces de pelouses sèches.**



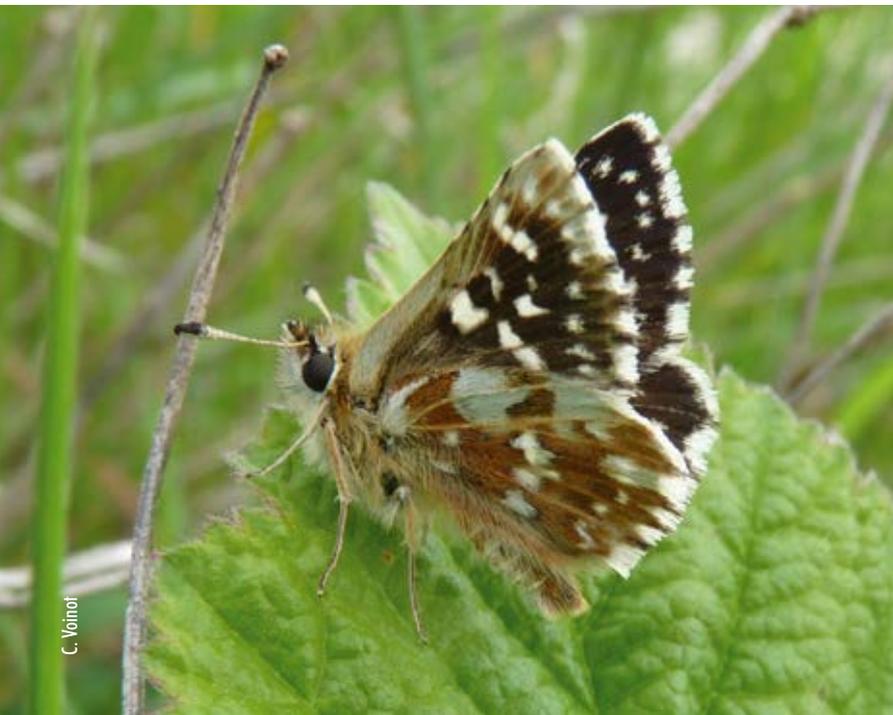
C. Voiron

▲ **L'Agreste (*Hipparchia semele*)**

Dès qu'il se pose au sol, l'Agreste replie immédiatement ses ailes antérieures, dont le revers est couleur fauve, sous les postérieures, aux couleurs plus ternes. Il devient alors quasiment invisible sur le sol pierreux.

◀ **L'Hespérie des Sanguisorbes ou Roussâtre (*Spialia sertorius*)** ▼

Ce papillon est reconnaissable au dessous de ses ailes postérieures rouge brique à petites taches blanches. Actif de mai à septembre, il pond ses œufs sur les boutons floraux ou les folioles de la Petite sangisorbe.



C. Voiron



M. Paris - CENB



G. Douvet



Le Bel-Argus ou Argus bleu céleste (*Lysandra bellargus*)

Les ailes repliées, cet hôte typique des pelouses et landes sèches calcicoles attire à peine le regard. Lorsque le mâle déploie ses ailes, il nous éblouit d'un bleu vif brillant liseré de noir. Chez l'Argus bleu-nacré (page précédente), très ressemblant, le dessus des ailes est bleu nacré largement bordé de gris.



A. Ruffoni

Retrouvez l'actualité de la nature en Bourgogne sur www.bourgogne-nature.fr





G. Douret

L'Azuré des Cytises (*Glaucopsyche alexis*)

Cet Azuré, typique des pelouses sèches, se reconnaît à la magnifique tache bleu turquoise s'étendant sur une grande partie du revers de l'aile postérieure. La chenille est souvent accompagnée de fourmis sur les fleurs, les fruits et parfois les feuilles de légumineuses.



G. Douret

L'Ariane (femelle) ou Némusien (mâle) (*Lasiommata maera*) ▲

Papillon caractéristique des pelouses sèches et rocailleuses, affectionnant aussi les murets de pierres sèches, il pond sur des graminées.



G. Douret

L'Hespérie du Brome ou Échiquier (*Carterocephalus palaemon*) ►

Ce papillon affectionne les pelouses sèches mais il peut se rencontrer également en milieu humides. L'essentiel pour lui est d'avoir des graminées à portée de pattes pour pondre ses œufs.

L'Azuré du Serpolet ▼ et L'Azuré de la Croisette ▲

Ces deux espèces, très proches, volettent au-dessus des pelouses sèches, voire à végétation rase pour l'Azuré du Serpolet. Après avoir passé l'été sur sa plante-hôte, la chenille se laisse tomber à terre avant d'être prise en charge par des fourmis qui la transportent alors dans leurs fourmilières. Elle y passera l'hiver en se délectant des œufs et larves de ses hôtes. Protégés en France car en forte régression, ces deux Azurés font partie des espèces ciblées dans un programme national de préservation.

L'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)



G. Douret

L'Azuré de la Croisette (*Phengaris rebeli*)



G. Douret

Contrairement à l'Argus bleu-nacré et au Bel-Argus, ces deux Azurés ne présentent pas de points de couleur orange sur le revers des ailes. L'Azuré du Serpolet présente des taches noires sur le revers des ailes plus amples que celles de l'Azuré de la Croisette.

Véritable document stratégique, il affirme les objectifs de la collectivité en termes de conservation de la biodiversité :

- **axe 1 : Conforter les politiques et initiatives de préservation des habitats naturels**, de la faune et de la flore de Côte-d'Or,

- **axe 2 : Acquérir ou aider à l'acquisition de sites ENS**,

- **axe 3 : Contribuer à l'acquisition, à la valorisation et à la diffusion de la connaissance naturaliste**,

- **axe 4 : Intégrer la politique ENS dans le réseau d'espaces, sites et itinéraires de randonnée**,

- **axe 5 : Construire une politique d'éducation à l'environnement** portée par le Département,

- **axe 6 : Promouvoir le Schéma** auprès d'un large public et assurer son intégration dans l'action transversale du Conseil Général.

Cette nouvelle politique prévoit donc de nombreuses actions partenariales ainsi que l'amélioration de la connaissance naturaliste avec la réalisation ou la participation

au financement d'inventaires faunistique ou floristique.

Devant la disparité des réalités naturelles qui constituent la richesse de la Côte-d'Or, la nécessité d'une **approche territoriale** s'est imposée pour bien prendre en compte l'ensemble des enjeux spécifiques. La définition des objectifs et le programme d'actions qui en découlent se sont appuyés sur un découpage en cinq grandes régions naturelles : l'Auxois, le Morvan, le Châtillonnais, le fossé bressan, la Côte et l'arrière Côte dijonnaises.

Pour donner une cohérence à ce plan d'actions, le caractère d'urgence a aussi été pris en considération. Ainsi, la **préservation des zones humides** représente un **enjeu majeur** en Côte-d'Or. Une des priorités de **2012** sera d'ailleurs la **mise en place des premières actions dans le Val de Saône**.

Ce schéma s'inscrit dans une approche décloisonnée, cohérente avec les politiques territoriales déjà mises en œuvre sur le département.

Il se base sur un travail approfondi de définition des enjeux écologiques de la Côte-d'Or, avec l'ambition d'y adapter l'outil Taxe d'Aménagement et de développer une véritable synergie avec les autres acteurs de l'environnement. Ainsi, en soutenant les politiques de gestion contractuelles, le Schéma permettra, par exemple, de prendre en compte les bocages, impossibles à préserver dans le cadre d'une politique par site plus classique.

Le Schéma Départemental des ENS sera évalué chaque année et révisé en 2016 à l'issue des cinq années de sa mise en œuvre.

• **Jean-Noël THOMAS**
Responsable du Service Environnement et Gestion Durable
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Conseil Général de Côte-d'Or



Globulaire

Le droit de préemption

« Pour la mise en œuvre de la politique prévue à l'article L. 142-1, le Conseil Général peut créer des zones de préemption dans les conditions ci-après définies.

Dans les communes dotées d'un Plan d'occupation des sols rendu public ou d'un Plan local d'urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord du Conseil municipal. En l'absence d'un tel document, et à défaut d'accord des communes concernées, ces zones ne peuvent être créées par le Conseil Général qu'avec l'accord du représentant de l'État dans le département.

A l'intérieur de ces zones, le Département dispose d'un droit de préemption sur tout terrain ou ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains qui font l'objet d'une aliénation, à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit ... »

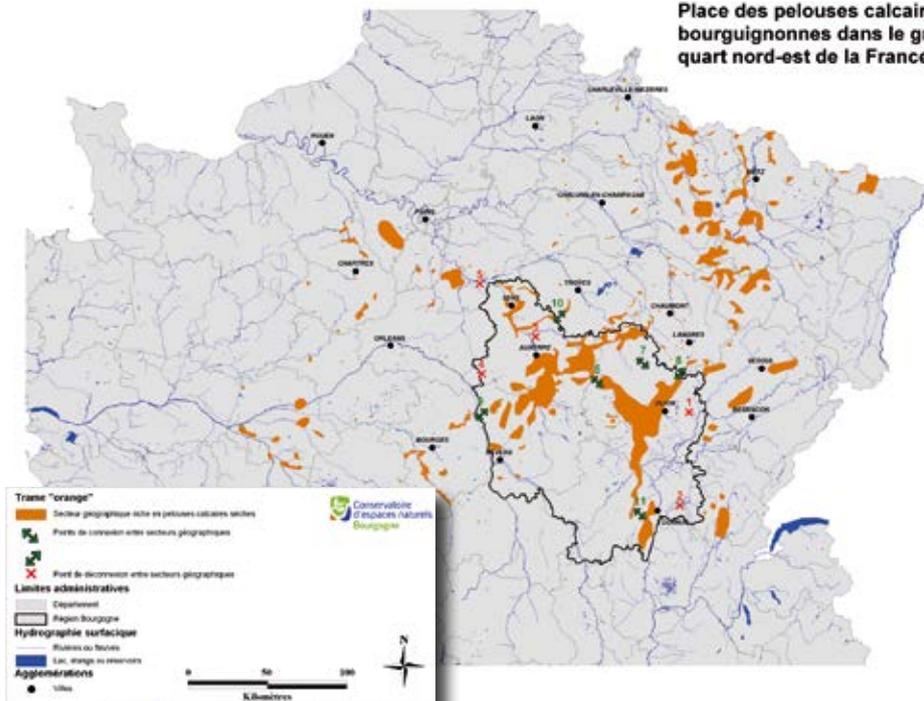
Les pelouses calcaires de Bourgogne : un patrimoine naturel en danger enfin cartographié !

Fruit de quatre années de travail de photo-interprétation, d'analyses bibliographiques et de prospections sur le terrain par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, l'Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne est paru en début d'année 2012.

Pourquoi s'intéresser aux pelouses calcaires ?

Reflétant les diverses influences climatiques de la Bourgogne, les pelouses calcaires figurent parmi **les milieux naturels les plus emblématiques et les plus représentatifs de notre région**. Cependant, elles souffrent de l'abandon des activités agropastorales extensives comme le pâturage ovin ou la fauche, encore pratiquées au milieu du XX^e siècle, et tendent à régresser principalement par embroussaillage. **Au début des années 1900, plus de 44 000 ha de pelouses calcaires constituaient le paysage du seul département de la Côte-d'Or alors qu'elles n'occupent actuellement que 4 200 ha.** La nécessité de maintenir *a minima* en l'état ou de restaurer ces milieux à forts intérêts patrimoniaux est donc aujourd'hui reconnue tant à l'échelle locale que régionale. En effet, **la faune et la flore associées à ces milieux secs et chauds sont très particulières** et les espèces inféodées sont parfois très rares. Bon nombre d'entre elles, présentant des affinités méditerranéennes ou atlantiques, y trouvent refuge.

Place des pelouses calcaires bourguignonnes dans le grand quart nord-est de la France



Une importante part des pelouses bourguignonnes fait l'objet de mesures de protection ou de gestion, et pourtant, la forte mobilisation des moyens en leur faveur ne suffit pas encore à garantir la pérennité des sites morcelés. Or, ces derniers jouent un rôle considérable pour le **maintien de la biodiversité** et de la **fonctionnalité des corridors écologiques**.

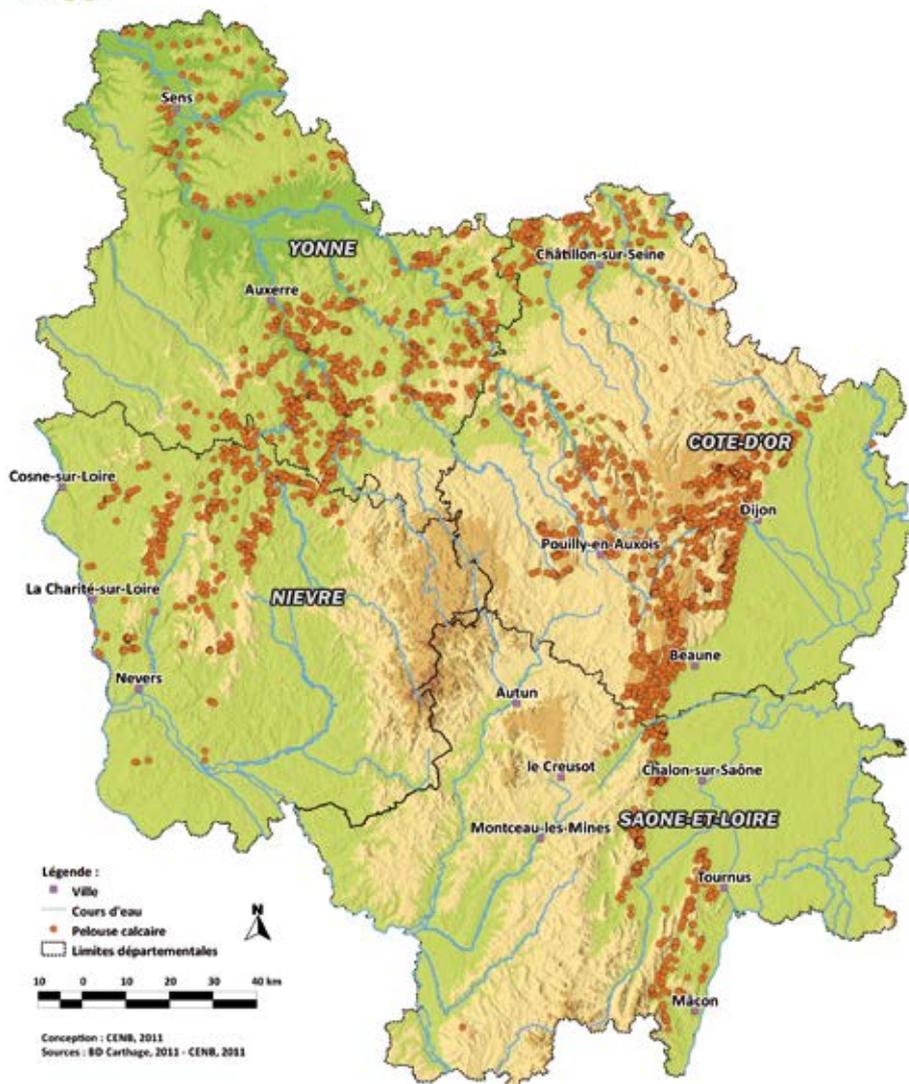
Genèse et réalisation de l'Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne

Jusqu'à présent, la surface et la localisation des pelouses calcaires bourguignonnes étaient mal connues : **un bilan était donc nécessaire**.

Quatre années de travail d'analyses bibliographiques, de photographies aériennes (photo-interprétation) et de prospections sur le terrain ont abouti à la réalisation d'**un document présentant** :

- la **localisation des pelouses calcaires** de la région,
- une analyse, pour chaque région naturelle concernée par des pelouses calcaires, de **la surface occupée** par celles-ci, du **patrimoine naturel** qu'elles abritent et des **enjeux** qu'elles revêtent,
- la **mise en évidence de corridors écologiques et de leurs points de rupture** au sein de la Bourgogne mais aussi avec ses régions limitrophes.

Ainsi, ce **document de 60 pages** expose des **éléments cartographiques** ainsi que des **fiches** présentant, pour un secteur donné de notre région, des informations géologiques, botaniques, faunistiques et sur les espèces « à enjeux » ou « remarquables » (rares sur le secteur ou faisant l'objet de mesures de protection régionales ou nationales).



Alors, finalement, quels résultats ?

Contre toute attente, **plus de 8 600 ha de pelouses**, répartis inégalement sur les quatre départements, ont été recensés en Bourgogne alors que les prévisions étaient nettement inférieures. La **Côte-d'Or** abrite à elle seule 48% de la surface régionale en pelouses calcaires soit plus de **4 200 ha**, la **Saône-et-Loire**, 20% avec près de **1 700 ha**, suivie de près par l'**Yonne** avec 18% et un peu plus de **1 500 ha**. La **Nièvre** ferme la marche avec 14% et un peu moins de **1 200 ha**.

Une bonne surprise pour les scientifiques, d'autant plus que **40% des pelouses sont incluses dans des aires de protection** (réserves naturelles régionales et nationales...), ce qui rend plus aisées les actions de protection. Un résultat de bon augure, donc, pour les mesures de préservation à venir et le déploiement de la Stratégie Régionale de la Biodiversité.

Une cartographie des pelouses ? Oui, mais pour quoi faire ?

Au vu des forts enjeux écologiques liés aux pelouses sèches, la cartographie des dernières pelouses calcaires en Bourgogne permet :

- à court terme, d'**obtenir une représentation du réseau bourguignon des pelouses calcaires**,
- de **localiser précisément un patrimoine naturel exceptionnel**,
- de **fournir aux gestionnaires d'espaces naturels des informations-clés pour la préservation des pelouses calcaires**, l'Atlas permettant d'établir une hiérarchisation des enjeux et des priorités d'intervention pour la gestion de ces milieux sensibles par région naturelle,
- à moyen terme, d'**engager des opérations de maintien ou de restauration** sur des entités identifiées comme étant fondamentales pour le bon équilibre du réseau de pelouses

L'Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne peut être téléchargé sur le site du Conservatoire www.cen-bourgogne.fr, onglet **Actions biodiversité** du Conservatoire puis rubriques **Programme Pelouses sèches de Bourgogne** et **La démarche à l'échelle régionale**.



(sites « cœurs » et zones « relais ») en accompagnant les collectivités territoriales dans cette démarche biodiversité, - de mieux faire connaître au grand public la fragilité et la richesse de notre patrimoine écologique régional.

Mine d'informations pour les curieux et amoureux de la nature, l'Atlas permet à chacun de mieux connaître le patrimoine naturel remarquable « près de chez soi », parfois ignoré ou mal connu. Les magnifiques photos d'orchidées ou de gentianes apportent un éclairage esthétique, sensible et parfois poétique... car oui, la protection passe aussi par l'émotion !

- **Antoni ARDOUIN**
Chargé d'études
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- **Juliette BREY-XAMBEU**
Chargée de communication
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Déjeuner sur les pelouses

Les pelouses sèches offrent des conditions de vie particulièrement difficiles pour la végétation. Les sols sont compacts, perméables donc très secs, et pauvres en éléments nutritifs. Par conséquent, la végétation est souvent rase mais parfaitement adaptée. Cependant, quelques arbustes parviennent à s'y développer. Outre leurs propriétés médicinales reconnues, ces derniers présentent de nombreux avantages, notamment celui de fournir des fruits comestibles. Quiconque peut alors laisser vagabonder son imagination pour élaborer de délicieuses recettes. Mais attention, ne doit être consommé qu'un fruit dont l'identité est parfaitement établie ! Malgré leur belle apparence, les fruits sauvages peuvent s'avérer très dangereux car toxiques.

Le Genévrier commun (*Juniperus communis*)

Cet arbrisseau ou arbuste à **silhouette pyramidale** n'excède généralement pas 6 m de haut. **Ses feuilles sont effilées et piquantes au sommet.** Les genévriers produisent **des baies vertes qui virent au bleu, au brun ou au noir à maturité**, c'est-à-dire la deuxième ou troisième année. Ces dernières, récoltées en octobre-novembre sont entre autres d'excellents **condiments**, utilisés le plus fréquemment dans les **choucroutes** mais aussi pour relever des **confitures** douceâtres, des **pâtés**, des **soupes de légumes**, **potées**, **pot-au-feu**...

Petite astuce

Utiliser 3 à 5 baies, sèches ou fraîchement cueillies, écrasées pour qu'elles libèrent leurs arômes.

Le Cornouiller mâle ou Cornouiller sauvage (*Cornus mas*)

Cet arbre rustique des pelouses calcaires très sèches, peu répandu en France, doit son nom latin (*cornu* = corne) au fait que son bois est dur comme la corne. **Ses feuilles sont entières, opposées, légèrement gaufrées, vert clair et au revers vert sombre. Les nervures secondaires sont caractéristiques puisqu'elles convergent vers le sommet de la feuille.** Les fleurs, petites et jaunes, groupées en ombelle, apparaissent en février-mars avant les feuilles. Cette floraison précoce fait du cornouiller une excellente **plante mellifère**. Les fruits, appelés « **cornouilles** », sont des **drupes¹ de la taille d'une petite olive, rouge vif puis rouge foncé à maturité**, soit en août - septembre. La pulpe est alors molle, acidulée, sucrée et aromatique (entre la cerise et la groseille). La récolte est facile : il suffit d'étendre un drap au sol et de taper doucement les branches pour que les fruits mûrs tombent. Les cornouilles se dégustent en **confiture** ou en **gelée** lorsqu'elles sont blettes ou peuvent se préparer encore vertes **en saumure comme les olives**.

Attention ! Il ne faut pas confondre le **Cornouiller mâle** avec le **Cornouiller sanguin**, plus répandu, caractérisé par ses rameaux rougeâtres. Celui-ci ne produit pas de fruits rouges mais des petites baies noires toxiques et pourtant appréciées des oiseaux !

Recette de la gelée de cornouilles

Pour 8 pots, utiliser 2 kg de cornouilles très mûres et bien rincées.

- Mettre les fruits dans une bassine à confitures ou une cocotte.
- Couvrir généreusement d'eau puis porter à ébullition et laisser cuire de 20 à 30 minutes jusqu'à ce que les fruits éclatent. Après refroidissement, passer les fruits au tamis ou au chinois pour recueillir le jus.
- Peser le jus et le mélanger avec son équivalent en poids de sucre blanc en poudre (ajouter éventuellement le jus d'un petit citron).
- Remettre le mélange dans la bassine propre et faire cuire jusqu'à ce que le sirop devienne incolore (entre 10 et 20 min).
- Mettre en pots et laisser refroidir la tête en bas. Patienter une dizaine de jours avant de déguster.



Cornouiller mâle

L'Alisier blanc (*Sorbus aria*)

Les feuilles de cet arbre sont reconnaissables à leur face inférieure argentée. Ses fruits, globuleux et rouge orangé en automne, présentent en surface des petites lentilles et sont souvent couverts d'un léger duvet. Les alises, à la pulpe farineuse, sont comestibles et peuvent être préparées en confiture (rappelant celle de cynorrhodon²) ou, après fermentation et distillation, en excellente eau-de-vie. Elles dégagent des arômes d'amande, rappelant la frangipane.



Alisier blanc



Prunellier

Recette du pain d'Alisier blanc

Ingrédients :

- 370 g de fruits d'alisier cueillis blets
- 250 g de farine d'épeautre complet
- 30 cl d'eau, pour diluer la levure
- 4 g de levure de boulanger sèche
- 1 cuiller à café de sel
- 2 cuillères à café de sucre
- 10 g d'huile d'olive
- Romarin

Préparation :

Pour obtenir la pulpe d'alisier :

- Rincer les fruits et les mettre dans une marmite, couvrir d'eau (possibilité de mettre du jus de pomme).
- Faire cuire 10 minutes puis passer au mixeur pour écraser les baies.
- Passer à travers une passoire fine et écraser pour obtenir le maximum de pulpe (gros travail).

Puis :

- Mélanger la pulpe, la levure diluée, le sel, le sucre, l'huile d'olive.
- Ajouter la farine.
- Pétrir 10 minutes (ajouter de la farine si la pâte colle aux doigts).
- Laisser lever 3 heures.
- Former un pain, huiler, parsemer de sel et de romarin. Faire lever encore une heure, puis cuire 45 minutes au four : démarrer à froid, régler sur 200°C et baisser à 170°C après 15 minutes.

Recette de la compote de prunelles

- Cueillir après les gelées 300 g de prunelles.
- Leur ajouter 80 g de sucre, un verre d'eau, un verre de vin blanc, un zeste de citron et un peu de cannelle.
- Mettre le tout à cuire à feu doux une vingtaine de minutes puis retirer les noyaux (ils doivent se détacher de la chair).
- Servir cette compote tiède arrosée d'un peu de crème fraîche.

Le Prunellier ou Épine noire (*Prunus spinosa*)

Cet arbuste, de 50 cm à 2-3 m de haut, peut poser des problèmes de fermeture de milieu car il se développe en nappe et est peu consommé par les bêtes, bien défendu par ses épines. Ses feuilles sont ovales, allongées, plus larges vers le sommet et finement dentées sur les bords. En avril - mai, les petites fleurs blanches décorent les rameaux. La prunelle, globuleuse, de petite taille, est bleu noirâtre et recouverte d'une pruine³ blanchâtre. Récoltées après les premières gelées qui vont adoucir leur âpreté, les prunelles se savourent en gelée, en compote, en eau-de-vie dégageant un agréable parfum d'amande très fin et recherché, ou encore en vinaigre.

Bien d'autres arbustes peuvent nous offrir leurs fruits pour nous régaler ! C'est le cas de l'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*), poussant sur des pelouses très sèches, dont les baies rouge vif, acidulées, peuvent par exemple être grignotées (mais avec modération !) telles quelles au cours d'une promenade car elles apaisent la soif. Citons également l'Amélanchier à feuilles ovales (*Ame-lanchier ovalis*) dont les fruits ressemblant aux myrtilles sont tendres et juteux avec une agréable saveur sucrée.

• **Caroline NAJEAN**
Chargée de communication
Conservatoire d'espaces naturels
de Bourgogne

Pour en savoir plus

Bibliographie

- LIEUTAGHI P., *Le Livre des Arbres, Arbustes et Arbrisseaux*. Actes Sud. 2004.
- COUPLAN F., *Vivre en pleine nature - Le guide de la survie douce*. Editions Ellébore - Sang de la Terre. 2007

Quelques sites internet :

- http://assobrintherbe.free.fr/Les_Plantes_Co.html
- <http://sauvagement-bon.blogspot.fr/>
- <http://cuisinesauvage.blogspot.fr/>

¹ **Drupe** : fruit charnu à noyau.

² **Cynorrhodon** : fruit de l'églantier et plus généralement des fleurs du genre *Rosa*.

³ **Pruine** : couche cireuse, glauque et légèrement poudreuse, qui recouvre la surface d'un organe, végétal ou animal, lui conférant un aspect givré ou poussiéreux. Elle peut être enlevée par simple frottement.

Brèves de nature

Actualités nationales

Séminaire CEN 2012

Le 18^e congrès des Conservatoires se tiendra du 25 au 29 septembre 2012 à l'Île de la Réunion ! Cet événement est organisé par la Fédération des Conservatoires et le Conservatoire d'espaces naturels de la Réunion. Quatre salariés et deux administrateurs du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne auront la chance d'y participer ! Ils pourront assister aux ateliers et conférences techniques traitant de sujets variés comme les stratégies de conservation des milieux et de la biodiversité, la planification urbaine et les espaces naturels, le tourisme et les sports de pleine nature, la prise en compte des savoirs locaux dans la gestion des milieux naturels, la maîtrise foncière, l'accueil des publics sur les sites, la gestion des espèces exotiques envahissantes... et profiter des visites de terrain et des soirées aux notes réunionnaises !

Un parc national pour les Calanques

Alors que dans le dernier numéro du Sabot de Vénus, nous vous présentions le projet de création du 11^e parc national sur notre territoire bourguignon, le 18 avril dernier était signé le décret de création du parc national des Calanques par le Premier ministre de l'époque. Dizième du nom, c'est le seul parc national à la fois continental, marin et péri-urbain d'Europe. Il couvre 158 000 ha, dont 141 300 ha en mer, et s'étend sur sept communes de Marseille à Cassis. Ce joyau de nature, aux portes de la deuxième ville de France, présente aussi bien une biodiversité remarquable qu'un intérêt paysager et culturel. Aigle de Bonelli, herbiers de Posidonie, échantures

profondes de la côte calcaire surplombant la mer, épaves archéologiques sous-marines sont autant d'incitation à la découverte.

Pour en savoir plus : www.gipcalanques.fr/

Colloque international Cigogne noire

Après la cinquième conférence internationale qui s'était tenue en 2008 dans le delta du Danube en Roumanie, la sixième édition se déroulera du 21 au 23 septembre 2012 à Châlons-en-Champagne. Organisées conjointement par l'Office national des forêts et la Ligue pour la protection des oiseaux, les deux premières journées seront consacrées à des communications en salle et la troisième à une sortie de terrain.

<http://www.cigogne-noire.fr/>

Actualités régionales

Un comité de pilotage mutualisé



Un comité de pilotage (COPIL) commun à l'ensemble des 11 sites gérés par le Parc naturel régional du Morvan a été expérimenté le 15 mars dernier à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Il a rassemblé les membres des COPILs de chaque site Natura 2000 (élus, institutions, associations...). Le Conservatoire a pu présenter son expérience des partenariats avec les exploitants agricoles *via* la mise en place de Mesures Agri-Environnementales territorialisées pour pérenniser la gestion des sites. Face au succès de cette journée, une seconde édition se déroulera à l'automne 2012. Elle portera sur le bilan 2012 et le programme d'actions 2013.



Programme LIFE+ Nature

Le site internet dédié au programme LIFE+ Nature « Continuité écologique », piloté par le Parc naturel régional du Morvan, est en ligne : www.life-continuite-ecologique.eu.

Il a vocation à devenir une véritable interface entre le programme, les gestionnaires et le grand public. Il favorisera l'échange de résultats et d'expériences par l'utilisation de blog.



Un peu de nature en ville

L'association dijonnaise Arborescence, créée en 2003, travaille à la mise en valeur du patrimoine naturel par des actions de sensibilisation, de communication et de recherche. Elle porte actuellement la création du premier Espace Naturel Partagé Urbain, situé dans le quartier « Château de Pouilly » à Dijon. En effet, le Bois du ru de Pouilly constitue une zone humide urbaine riche notamment en Orme lisse et en Jonc des chaisiers. Sur le principe des actions du réseau Nature Dans Ta Ville, cette réhabilitation est portée par les citoyens, soit près de 2000 bénéficiaires : écoles et collèges, centres de loisirs et habitants. Au programme, sur deux ans : concertation, animations, réhabilitation et réalisations collectives.

Sites internet : www.asso-arborescence.fr
www.naturedanstaille.fr

Contact : Arborescence@naturedanstaille.net
03 80 39 86 01



Découvrir les Espaces Naturels Sensibles de la Saône-et-Loire

Des visites guidées gratuites sont organisées cet été au marais départemental de Montceaux-l'Étoile. Rendez-vous avec les services du Conseil Général les jeudis 19, 26 juillet et 2 août (départ à 14h) et les lundis 23, 30 juillet et 20, 27 août (départ à 9 h). Les dimanches 22 juillet et 2 septembre (départ à 9h), laissez-vous guider par l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL) !

Des visites de groupes peuvent être organisées sur réservation au 03 85 39 76 57 ou à datte@cg71.fr. Par ailleurs, les travaux d'aménagement du deuxième site du CG 71, le grand étang de Pontoux, sont programmés pour le deuxième semestre de cette année. Son ouverture au public est prévue courant 2013.

Ce qui a déjà eu lieu



Le centenaire de la LPO à Joigny du 21 au 25 mars 2012

Du 21 au 25 mars 2012, s'est déroulée à Joigny l'exposition « L'Oiseau en fête », manifestation organisée par la LPO Yonne en l'honneur du Centenaire de la LPO : 100 ans à agir pour l'Oiseau et la Nature, la biodiversité et le vivant.

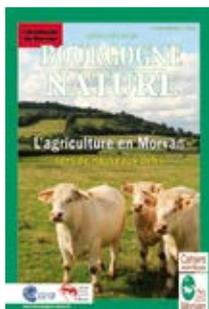
L'exposition « L'Oiseau en fête » comprenait un espace d'activités et de jeux pour les enfants, un autre, scientifique, concernant les actions et les objectifs de la LPO, un artistique avec photographies, sculptures, peintures, écrits et panneaux philatéliques.

Manifestation réussie pour l'association tant par le nombre de visiteurs grand public (1500 personnes) que par la présence des scolaires (700). Réussite également de l'inauguration, à laquelle participaient le Président du Conservatoire et le Président de la LPO Yonne, avec la présence du Préfet de l'Yonne, du Président du Conseil Régional de Bourgogne et des élus dont le maire de Joigny. Et la fête fut magnifiée par la présence d'Allain Bougrain-Dubourg, cadeau d'amitié et de soutien ce soir-là !

Le succès de cette manifestation est le fruit de l'implication de toutes les personnes qui, depuis neuf mois, ont travaillé à l'organisation de ce centenaire comme à la mise en place et à l'animation de l'exposition tout au long d'une semaine entière.

Bourgogne-Nature

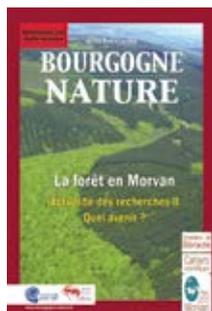
Les Hors-série n°8 et n°9 Bourgogne-Nature Les cahiers scientifiques du Parc naturel régional du Morvan



Les deux derniers Hors-série Bourgogne-Nature (Cahiers scientifiques du Parc naturel régional du Morvan) sont désormais disponibles !

Le numéro 8 est dédié à l'agriculture en Morvan. Entre dynamique historique et culturelle, cet ouvrage s'attache à montrer

les atouts et la diversité agricole de cette moyenne montagne. Production bovine, culture de sapins de Noël, pisciculture ou plantes médicinales sont autant de ressources qui marquent l'intérêt du territoire.



La forêt morvandelle délivre quant à elle ses secrets au sein du Hors-série n° 9. Cela fait plus de vingt siècles que les forêts du Morvan sont fortement marquées par la présence de l'Homme. Alors que la densité de population et les différents besoins en bois se sont grandement modifiés, la revue met en valeur les différents enjeux économiques, sociaux ou environnementaux liés à l'avenir de la forêt morvandelle.

Une page Nature par semaine

Chaque dimanche, Le Bien Public et Le Journal de Saône-et-Loire dédient une de leurs rubriques à des infos « Nature » sur la base d'un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et la Société d'histoire naturelle d'Autun. Géographes, botanistes, naturalistes s'associent pour vous faire découvrir et apprécier notre environnement sous un angle nouveau. C'est l'occasion d'éveiller votre regard aux multiples particularités qui nous entourent et d'apprendre comment agir du côté de chez vous pour préserver ces identités naturelles qui façonnent le territoire. Chaque début de mois est dédié à la découverte d'un paysage de Bourgogne, sorte d'atlas aérien de la Biodiversité. Les articles suivants relatent la nature au fil des saisons, présentent des actions menées sur le terrain, de nouveaux ouvrages à lire... Sans oublier les dessins humoristiques réalisés par l'illustrateur de Bourgogne-Nature Junior, Gilles Macagno.

Retrouvez les articles déjà parus sur le site : www.bourgogne-nature.fr (Agenda de la Nature)

Les 9^e Rencontres Bourgogne-Nature



Les 16 et 17 novembre 2012 se tiendra la 9^e édition des Rencontres Bourgogne-Nature à la Maison du Parc à Saint-Brisson (58).

Ces journées sont organisées par la Société d'histoire naturelle d'Autun, le Parc naturel

régional du Morvan, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, la Société des Sciences naturelles de Bourgogne et le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien.

La thématique cette année sera «La Nature près de chez soi». Conférences, expositions et tables rondes animées en présence de nombreux scientifiques, experts et naturalistes rythmeront ces deux journées riches en découvertes.

Les Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous !

Pour plus de renseignements : contact@bourgogne-nature.fr

L'actualité du Conservatoire

Rencontres de Territoires

Les prochaines Rencontres auront lieu les 18 et 20 octobre 2012 dans le Tonnerrois en partenariat avec le Pays du Tonnerrois et le SIRTAVA (Syndicat de l'Armançon). Vous pourrez suivre l'actualité de cet événement sur notre site.

Conseil scientifique

Le Conservatoire prétendra prochainement à un agrément de l'État et de la Région. Suite aux différents travaux du Grenelle de l'Environnement, le législateur reconnaît la pertinence et la valeur des Conservatoires en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un agrément spécifique en tant que Conservatoires régionaux d'espaces naturels. Dans ce contexte, la modification des statuts inclut la création d'un Conseil scientifique qui a été mis en place le 19 avril 2012. Cette première réunion a permis aux membres issus d'horizons différents (enseignants-chercheurs, naturalistes, ingénieurs...) de découvrir les champs d'actions du Conservatoire, d'échanger, de se doter d'un règlement intérieur définissant ses missions et son rôle et d'élire son Président, Bruno Faivre, Professeur d'écologie à l'Université de Bourgogne et son Vice-président, le Docteur Etienne Gaujour, Maître de conférences à AgroSup Dijon. La principale mission du Conseil scientifique sera de valider sur le plan scientifique les documents de gestion des sites suivis par le Conservatoire.

Visites virtuelles

L'année passée, nous vous proposons un nouvel outil sur notre site internet : les visites virtuelles. Après les sentiers de Côte-d'Or, c'est au tour de quatre sites de Saône-et-Loire d'être présentés. Vous pourrez donc explorer tranquillement depuis chez vous les sentiers de Longepierre, du Mont Avril, d'Uchon et de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle.

Rendez-vous sur le site www.cen-bourgogne.fr à la rubrique «Découvrir les sentiers».

Retrouvez le Conservatoire sur Facebook !

Afin d'étendre sa visibilité sur le web et sur les réseaux sociaux, le Conservatoire a créé une page Facebook le 5 décembre 2011. Il est ainsi possible de suivre l'actualité interactive de la page et, depuis mars 2012, la portée de la page se développe régulièrement.

Pour retrouver toutes les actualités du Conservatoire, rendez-vous sur la page



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux à l'aide d'une équipe spécialisée et en partenariat avec les acteurs locaux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire. Ce travail est effectué en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux. Le Conservatoire assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Nos partenaires

Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Gazés • C. FOUTEL - CENB

N°36 - 1^{er} semestre 2012
ISSN 1164 - 5628
Dépôt légal : 2^e trimestre 2012

Publication éditée par le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**
Chemin du Moulin des étangs
21600 Fenay
Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95
www.cen-bourgogne.fr
contact@cen-bourgogne.fr

Il a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature. Il assume cette mission notamment par le biais de visites guidées et à travers ses nombreuses publications.

Un Conseil d'administration.

Ce Conseil d'administration est composé de quatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents lors de l'Assemblée Générale.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

Une vingtaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir ces objectifs.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

Communes

Côte-d'Or / Brochon • Chaugéy • Couchey • Cussey-lès-Forges • Etalante • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • Leuglay • Marcilly-sur-Tille • Morey-St-Denis • Nantoux • Nuits-St-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Santenay-lès-Bains • Savigny-le-Sec • Spoy • Talant • Tillenay • Vievy • Vosne-Romanée

Nièvre / Pouilly-sur-Loire • St-Brisson

Saône-et-Loire / Bouzeron • Bussières • Chassey-le-Camp • Dezize-lès-Maranges • Le Creusot • Ouroux-sur-Saône • Plottes/Tournus • Moroges • Lugny • Remigny • Rully • St-Sernin-du-Bois • St-Sernin-du-Plain • St-Vallerin • Verzé

Yonne / Lailly • Lainsecq • Sacy • Tanlay • Givry • Merry/Yonne • St-Moré • Treigny • Voutenay/Cure • Mailly-le-Château

Établissements bancaires



Fondations et partenaires privés



Communautés de communes

- Haut mâconnais
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau

Les actions du Conservatoire
sont aussi soutenues par



Directeur de la publication
Daniel SIRUGUE
Directeur de la rédaction
Romain GAMELON

Maquette
Olivier GIRARD
Secrétariat de rédaction
Caroline NAJEAN
Impression
S'Print

Ont collaboré à ce numéro

Antoni ARDOUIN, Grégory AUBERT, Juliette BREY-XAMBEU, Frédéric JEANDENAND, Caroline NAJEAN, Julie SAUREL, Daniel SIRUGUE, Michael STHAL, Jean-Noël THOMAS

Comité de relecture

Alain DESBROSSE, Régis DESBROSSES, Arlette DEVELAY, Michel DIOT, Bruno GUEGAN, Guy HERVÉ, Chantal MOROT-GAUDRY, Patrice NOTTEGHEM, Isabelle REBILLARD, Marie-Claude REVIRARD, Françoise SPINLER, Daniel SIRUGUE.
DREAL Bourgogne, Conseil Régional, CG71, CG58, AESN, AERMC.